

# CLIMATE INVESTMENT FUNDS

Fonds d'investissement climatiques

19 février 2010

---

Compte rendu de la présidente

Réunion du Sous-comité du Programme de valorisation à grande échelle des énergies  
renouvelables dans les pays à faible revenu

3 février 2010

Présidente  
Katherine Sierra, Banque mondiale

## **Ouverture de la réunion**

1. La première réunion du Sous-comité du SREP est ouverte par Mme Katherine Sierra, coprésidente du Fonds climatique d'investissement stratégique (SCF).

## **Élections des coprésidents**

2. Les membres du Sous-comité font observer que, dans la mesure où le Sous-comité se réunit pour la première fois, leur expérience et leur connaissance du fonctionnement du Sous-comité ne sont pas suffisantes pour leur permettre de prendre une décision en pleine connaissance de cause en ce qui concerne l'élection des coprésidents. En conséquence, le Sous-comité prie la coprésidente du SCF de présider la réunion. Il est décidé que les représentants des pays contributeurs et des pays bénéficiaires se consulteront ultérieurement afin de sélectionner les membres qui assureront la coprésidence du Sous-comité jusqu'à sa quatrième réunion, prévue en septembre/octobre 2010. Les deux groupes transmettront à l'Unité administrative des FIC, avant la prochaine réunion du Sous-comité, les noms des membres désignés.

## **Adoption de l'ordre du jour**

3. Le Sous-comité adopte l'ordre du jour provisoire qui fait l'objet du document SREP/SC.1/2.

## **Projet de programme de travail du Sous-comité du SREP pour 2010**

4. Le Sous-comité du SREP examine le document SREP/SC.1/3, intitulé *Proposed 2010 Work Program for the SREP Sub-Committee*, et approuve le calendrier des réunions et la liste des documents que le Sous-comité examinera à chacune de ces réunions. S'agissant du cadre d'évaluation des résultats du SREP, le Sous-comité pense être en mesure de l'approuver dès sa réunion de mars 2010, compte tenu de l'avancée des travaux que mène actuellement le Comité du SCF en vue de l'harmonisation des cadres d'évaluation des résultats de l'ensemble des programmes du SCF.

5. Le Sous-comité prie l'Unité administrative des FIC de diffuser auprès de tous les membres la liste des membres du Sous-comité et d'y indiquer leurs coordonnées, de afin qu'ils puissent communiquer les uns avec les autres entre les réunions du Sous-comité.

6. Le Sous-comité prie l'Unité administrative, lors de l'établissement du calendrier des réunions, de planifier les réunions du Sous-comité à des dates proches de celles d'autres manifestations auxquelles les membres du Sous-comité sont susceptibles de participer, de manière à réduire leurs déplacements au minimum.

## **Critères de sélection des membres du Groupe d'experts du SREP, mandat et modalités de travail du Groupe d'experts**

7. Le Sous-comité examine le document SREP/SC.1/4, intitulé *Criteria for Selecting Expert Group Members under SREP*, et prie l'Unité administrative de réviser la proposition relative à la mise en place du Groupe d'experts en tenant compte des observations formulées lors de la réunion. Le document révisé devra être envoyé par courrier électronique aux membres du Sous-comité pour approbation. La version révisée du document devra tenir compte, entre autres, des considérations suivantes :

- a) L'expérience nationale des experts est un facteur important ; les membres du Groupe d'experts doivent par ailleurs justifier d'une expérience acquise dans différentes régions.
- b) Le Groupe d'experts doit compter parmi ses membres des spécialistes de diverses technologies renouvelables.
- c) Les membres du Groupe d'experts doivent aussi justifier de compétences/d'une expérience dans les domaines suivants : i) coordination efficace des interventions des bailleurs de fonds ; ii) économie du développement ; iii) expérience acquise dans des entreprises privées du secteur de l'énergie.

8. Lors de la préparation de la proposition relative à la composition du Groupe d'experts, les BMD sont priées de s'efforcer de sélectionner des candidats satisfaisant au plus grand nombre possible de critères de sélection, de sorte que la gamme des compétences représentées au sein du groupe s'approche autant que faire se peut des critères retenus.

#### **Critères de sélection des pays pilotes appelés à accueillir des projets nationaux et régionaux relevant du SREP**

9. Le Sous-comité examine les critères de sélection des pays pilotes (document SREP/SC.1/5) et prie l'Unité administrative de les réviser à la lumière des observations faites lors de la réunion. Les critères révisés devront être transmis par courrier électronique aux membres du Sous-comité. Lors de la révision des critères, il conviendra de tenir compte des aspects suivants :

- a) Avant de sélectionner les pays, le Groupe d'experts doit examiner les critères au regard des considérations suivantes : i) la volonté des pays à atteindre les objectifs du SREP ; et ii) l'aptitude des pays à assurer la mise en œuvre d'un projet relevant du SREP, et les capacités dont ils disposent en la matière.
- b) Le paragraphe 18 a) ii) doit donner une définition relativement large de l'environnement économique, à l'instar de celle présentée dans le rapport *Doing Business*.
- c) Le paragraphe 18 b) doit comporter un critère selon lequel les pays doivent disposer de capacités institutionnelles appropriées pour assurer la mise en œuvre d'un projet au titre du SREP.
- d) Au paragraphe 18 b), la capacité du pays à afficher des résultats solides ne doit pas être un critère impératif : la volonté de progresser dans la voie des énergies renouvelables peut suffire.

- e) Il faut tenir compte du potentiel de valorisation des énergies renouvelables dans le pays considéré et s'assurer que les conditions naturelles se prêtent à une telle valorisation.

10. Compte tenu des niveaux de financement dont dispose actuellement le SREP, et de la nécessité de faire en sorte que les investissements réalisés au titre de chaque projet pilote soient suffisants pour avoir un impact important à l'échelle nationale, le Sous-comité décide que le Groupe d'experts devra lui soumettre dans sa recommandation une liste comptant au maximum six pays pilotes. Le Groupe d'experts est également invité à lui soumettre une liste comprenant au maximum trois pays supplémentaire que le Sous-comité pourra éventuellement ajouter à la liste des pays pilotes si des financements supplémentaires sont disponibles ou si certains des projets pilotes sélectionnés s'avèrent impossibles à mettre en œuvre.

11. Lors de l'établissement de la liste des pays pilotes, le Groupe d'experts doit accorder une attention prioritaire aux pays qui ont déjà manifesté leur intérêt et leur souhait d'accueillir des projets pilotes. Le Groupe d'experts doit aussi donner la préférence, parmi les pays qui répondent aux critères retenus, aux pays les moins avancés, y compris, le cas échéant, à des États fragiles. S'agissant de l'équilibre régional, le Sous-comité confirme qu'il ne s'attend pas à ce que toutes les régions de la Banque mondiale soient représentées dans la liste de pays qui figurera dans la recommandation du Groupe d'experts, mais prie néanmoins ce dernier d'inscrire dans cette liste des pays d'au moins trois régions différentes. Si les programmes régionaux n'ont pas la préférence du Sous-comité, ce dernier estime néanmoins que le Groupe d'experts doit disposer d'une marge de manœuvre suffisante pour recommander au besoin le regroupement, dans le cadre d'un projet régional, d'un petit nombre de pays d'une même région, si cette solution se justifie du point de vue opérationnel.

### **Questions diverses**

12. Aucune question n'est soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

### **Clôture de la réunion**

13. La réunion est close à 13 heures.